



Cartes Bancaires CB



Le Conseil Consultatif du Commerce Une nouvelle démarche au sein du Groupement des Cartes Bancaires CB pour associer le commerce et accompagner la transformation numérique

Paris, le 5 octobre 2017

La transformation numérique de notre société est aujourd'hui une réalité bien engagée. Elle n'est pas que technologique mais aussi règlementaire et sociétale.

Elle conduit à de nouveaux parcours d'achats et de paiements numériques multicanaux et souvent nomades. Le mobile sera au cœur de cette transformation au service de la personnalisation de l'expérience client qu'il autorise.

Pour autant toutes ces évolutions doivent continuer à s'inscrire dans un cadre garantissant la sécurité des paiements et plus généralement des données associées.

Ce contexte évolutif nécessite un renforcement de la coopération entre l'ensemble des acteurs du paiement pour anticiper et co-construire des solutions et des services adaptés aux nouveaux environnements.

Cette volonté réciproque d'instaurer un dialogue permanent conduit aujourd'hui à la création du Conseil Consultatif du Commerce qui réunit le Groupement CB et des représentants du commerce pour partager des visions prospectives et des approches communes notamment sur :

- la transformation des usages, des parcours d'achats et de paiement ;
- l'évolution des produits et des services de paiement CB ;
- l'innovation dans les solutions de paiement et autour du paiement ;
- la lutte contre la fraude et la sécurisation des données de paiement ;
- les conséquences de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations en matière de paiement (DSP2, RTS, RGDP...).

Le Conseil Consultatif du Commerce est composé pour le commerce de 6 organisations professionnelles représentatives de toutes les formes de commerce : l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise (AFTE), la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA), la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et Mercatel. CB est de son côté représenté par 3 banques membres de son Conseil de Direction (BNP Paribas, Crédit Mutuel-CIC et Société Générale) et de 2 autres représentants.

Le Conseil est co-présidé par Philippe Lulanie, Directeur Général de CB et Jean-Michel Chanavas, Délégué Général de Mercatel.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la Stratégie Nationale des Moyens de Paiement qui vise à « favoriser le développement des paiements par carte et des paiements sans contact en France, et à étudier le potentiel et les impacts éventuels des nouvelles technologies de paiement qui viendraient à apparaître, notamment dans le domaine des portefeuilles électroniques, paiements mobiles, paiements instantanés, etc. ».

Communiqué de presse

Contacts presse :

Françoise Fanari – 01 40 15 58 57 – francoise-fanari@cartes-bancaires.com
Priscilla Patruno – 01 40 15 58 54 – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com

A PROPOS DE CB



CB, intégrateur d'innovation.

Créé en 1984 pour mettre en œuvre un système de paiement par cartes universel et interopérable et un système de retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets en France, le Groupement des Cartes Bancaires CB, organisation à but non-lucratif, est l'organe de gouvernance du système de paiement par cartes CB. CB comptait en 2016, 112 banques et établissements de paiement membres implantés dans le monde entier.

CB définit l'architecture globale du système, les règles et procédures interbancaires et gère les risques. CB définit également les normes techniques et sécuritaires et veille à ce que les produits et services utilisés dans le système CB respectent les exigences de ces normes. Par ailleurs, CB exploite un système d'information, offrant à ses membres des outils d'exploration de données très performants permettant de lutter contre la fraude.

CB est le système de paiement leader en France avec :

- 66,5 millions de cartes CB en circulation
- 57 136 Distributeurs Automatiques de Billets
- 1 490 144 contrats commerçants CB
- 12.11 milliards de transactions, pour un montant total de 592.5 milliards d'euros en 2016

En savoir plus : www.cartes-bancaires.com

A PROPOS DE L'AFTE



Association Française des Trésoriers d'Entreprise

L'AFTE est l'association de référence des professionnels de la finance impliqués dans la gestion de la trésorerie, du financement et des risques financiers. Elle s'est fixée trois missions :

- Favoriser la transformation de nos métiers par l'échange de bonnes pratiques, l'identification des évolutions de notre environnement de travail et la diffusion des innovations utiles ;
- Développer l'expertise de nos métiers par la formation, la publication de cahiers techniques et les échanges avec le monde universitaire ;
- Promouvoir les intérêts de nos métiers auprès des instances de représentation, de régulation et de contrôle tant nationales qu'européennes.

L'AFTE compte environ 1 500 membres. Elle regroupe, d'une part, 1 000 membres actifs, trésoriers des entreprises publiques et privées de toutes tailles, et, d'autre part, environ 400 membres correspondants (banquiers, consultants, etc.) et 100 étudiants. Outre son implantation parisienne, l'AFTE compte neuf délégations régionales représentant 500 membres. L'AFTE développe son action autour de six axes : les commissions, les délégations régionales, la représentation de la profession en France et à l'international, les manifestations, les publications et la formation.

En savoir plus : www.afte.com

A PROPOS DE LA FCA



Fédération du Commerce Coopératif et Associé

Le Commerce Coopératif et Associé est une organisation de réseaux de points de vente et de services, constitués et contrôlés par des entrepreneurs indépendants, qui se sont associés au sein d'un groupement, dans le but de mettre en place des actions et des outils communs permettant la mutualisation de leurs moyens et de leurs savoir-faire. Propriétaires de leurs affaires et de leur réseau/enseigne, ils en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé a pour mission de représenter les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics ; de conseiller ses adhérents et de développer les échanges d'expériences inter-groupements ; de promouvoir et de contribuer au développement du Commerce Coopératif et Associé.

En 2016, le Commerce Coopératif et Associé a réalisé 150,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France et 7 % du PIB français.

En savoir plus : www.commerce-associe.fr

Contacts presse :

Françoise Fanari – 01 40 15 58 57 – francoise-fanari@cartes-bancaires.com
Priscilla Patruno – 01 40 15 58 54 – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com

A PROPOS DE LA FCD



Fédération du Commerce et de la Distribution

La FCD regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2 131 hypermarchés, 5 962 supermarchés, 3 952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3 700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, soit au total plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

En savoir plus : www.fcd.fr

A PROPOS DE LA FEVAD



Fédération du e-commerce et de la vente à distance

La Fédération du e-commerce et de la vente à distance, créée en 1957, fédère aujourd'hui 600 entreprises et 800 sites internet. Elle est l'organisation représentative du secteur du commerce électronique et de la vente à distance. La Fevad a notamment pour mission de recueillir et diffuser l'information permettant l'amélioration de la connaissance du secteur et d'agir en faveur du développement durable et éthique de la vente à distance et du commerce électronique en France.

En savoir plus : www.fevad.com - Suivez-nous sur twitter : @FevadActu

A PROPOS DE MERCATEL



Pour le Commerce et la Distribution

Créée en 1986 dans le cadre du Conseil du Commerce, Mercatel réunit des enseignes et organisations du commerce, des établissements financiers ainsi que des prestataires techniques.

Son champ d'action recouvre les évolutions fonctionnelles, technologiques et réglementaires dans le domaine du front office des points de vente et en particulier en matière de paiement (usages du mobile et paiement sans-contact, dématérialisation et automatisation, évolutions réglementaires et conformité au niveau national et européen, sécurité, prospective...).

Notre mission consiste à comprendre, à faire connaître et à analyser les conséquences de ces évolutions sur les plans opérationnels, organisationnels et stratégiques.

En savoir plus : www.mercatel.info

A PROPOS DE L'U2P



Union des Entreprises de Proximité

L'U2P est l'une des trois organisations nationales interprofessionnelles représentatives des entreprises. Elle défend les intérêts des 2,3 millions d'entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises.

Réunissant près de 120 organisations professionnelles, l'U2P est composée de 4 membres, la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie-restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et d'un membre associé : la CNATP (travaux publics et paysage). L'action de l'U2P est également relayée au niveau local par un maillage de plus de 110 structures régionales et départementales.

En savoir plus : www.u2p-france.fr

Contacts presse :

Françoise Fanari – 01 40 15 58 57 – francoise-fanari@cartes-bancaires.com
Priscilla Patruno – 01 40 15 58 54 – priscilla-patruno@cartes-bancaires.com